



La Newsletter

Ville & Aéroport



- ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS -

N° 41 - Novembre 2014

RAPPORT LE ROUX SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Pour Ville et Aéroport, la pression fiscale portée sur les compagnies aériennes est une conséquence de la déréglementation du transport aérien

Le gouvernement, conscient des difficultés traversées par les transporteurs aériens français qui sont de moins en moins compétitifs face au développement du low-cost et des compagnies du Golfe, a missionné un groupe de travail présidé par le député Bruno Le Roux. Le rapport final qui vient d'être remis au premier ministre répond à la grogne fiscale des associations de transporteurs aériens. Cependant, Ville et Aéroport rappelle que les coûts liés à la sûreté (80%) et à la sécurité (19%) représentaient en 2013 près d'un milliard d'euros, sans commune mesure avec les coûts environnementaux (1%)

12 propositions formulées dont 6 mesures d'urgence

Un allègement des charges (taxes, redevances, TVA) qui pèsent sur les compagnies aériennes et menacent leur avenir est préconisé. Six mesures d'urgence sont mises en avant : réaffectation de la totalité des recettes de la taxe de l'aviation civile au secteur alors que 88 millions d'euros seront prélevés, comme chaque année, pour être versés au budget de l'Etat ; exonération de la taxe de l'aviation civile pour les passagers en correspondance pour les transporteurs aériens, du sur mesure pour le hub d'Air France à Paris-Charles-de-Gaulle ;

(Cliquez sur le texte pour accéder au document complet)



AGENDA * Ville & Aéroport